

# Rapport d'évaluation

## **Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)**

### **du Collège Montmorency**

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement  
du programme

Techniques de diététique (120.01)

*Mars 2001*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Montmorency s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège Montmorency a évalué le programme *Techniques de diététique* (120.01) et il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 7 février 2000. Ce rapport comporte deux parties traitant respectivement de l'application de la PIEP et de l'évaluation du programme. Un comité composé de quatre membres et dirigé par un commissaire<sup>1</sup> a analysé ce rapport et effectué une visite à l'établissement les 4 et 5 mai 2000. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du Conseil d'administration et de la Commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup> des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège Montmorency selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994<sup>3</sup>, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

- 
1. Outre le commissaire, M. Louis Roy, le comité de visite regroupait M<sup>me</sup> Pierrette Bergeron, enseignante au Collège de Limoilou, M<sup>me</sup> Diane Larivière, conseillère pédagogique au Cégep de Granby Haute-Yamaska et M. Guy Herbert, adjoint au directeur des études au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu. Le Comité était assisté d'un agent de recherche, M. Paul Vigneau, qui agissait à titre de secrétaire. M<sup>me</sup> Gilberte Jean, agente de recherche à la Commission, était invitée à titre d'observatrice.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
  3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

## **Le collège, sa politique et le programme évalué**

Le Collège Montmorency est un cégep fondé en 1969 afin de favoriser l'accès à l'enseignement collégial à Laval. Il propose, outre la session d'accueil et d'intégration, des programmes préuniversitaires en Sciences de la nature, Sciences humaines, Arts et Lettres et dix-sept programmes techniques dans les secteurs des techniques biologiques, physiques, administratives et le secteur des arts.

La politique d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission en septembre 1996. À cette occasion, la CEEC jugeait que la politique contenait les composantes essentielles. Elle appréciait en particulier l'importance de conduire l'évaluation des programmes en fonction d'une amélioration de la formation, l'explicitation des règles éthiques, l'équilibre entre le leadership de la Direction des études et la participation des intéressés, le système d'information sur les programmes, l'articulation des différents éléments du processus d'évaluation, de même que l'à-propos du mécanisme d'évaluation et de révision de la politique.

Le programme évalué, *Techniques de diététique*, comprend 87 2/3 unités. Sa dernière révision remonte à 1989. Il comporte un stage de 7 unités (40 jours) qui se donne au dernier trimestre. Environ 150 élèves sont inscrits à ce programme.

## **Évaluation de l'application de la PIEP**

### **La conformité**

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

### **Le choix du programme à évaluer**

Depuis son adoption en 1996, le Collège fait une application progressive et pragmatique de sa politique. Le choix du programme à évaluer tient compte de l'état des programmes qu'il offre et des travaux menés par le ministère de l'Éducation (programmes en révision, en élaboration ou en implantation). Un article de la politique précise les quatre déclencheurs possibles d'une « évaluation périodique ». Deux s'appliquaient dans le cas du programme Techniques de diététique : 1) programme qui n'a pas été évalué depuis dix ans; 2) modification substantielle des besoins de formation pressentis par le Collège. De plus, le Collège a pris en compte le fait que d'autres programmes étaient en implantation, en élaboration ou déjà évalués. Il estime qu'il sera bientôt en mesure de préparer un calendrier institutionnel des évaluations de programmes à venir. La Commission l'invite à aller de l'avant avec ce projet.

Le Département de techniques de diététique était favorable à cette évaluation en dépit du boycott local et national qui sévissait à l'époque. Ce département avait pris position au sujet de la révision du programme par le Ministère dès juin 1997. Il faut noter que le processus de révision est toujours en cours.

### **Le système d'information sur les programmes d'études**

Le système d'information sur les programmes est implanté et il a été utilisé lors des trois dernières évaluations de programmes, y compris celle du programme *Techniques de diététique*. Le Collège indique qu'il « s'est mérité un prix d'excellence de la Fédération des cégeps » pour son système d'information. La Commission a pu constater qu'il sert à la gestion et à l'évaluation des programmes. En effet, en plus de la carte des programmes du Collège, les départements reçoivent des fiches d'information portant sur les programmes sous leur responsabilité. Ces fiches contiennent de l'information sur les demandes d'admission, le cheminement scolaire des élèves, le taux de placement ou d'accès à

l'université, les laboratoires, les ressources professorales et la rétroaction des élèves (secteur technique) sur le programme. Les données statistiques sont présentées de façon comparative avec celles du réseau ou de l'ensemble des collèges du SRAM. Le Collège veut alléger la «présentation papier» du système d'information (lourdeur de l'opération mise à jour) et le faire évoluer vers un support informatique (intranet institutionnel). Le Collège ne se contente pas de rendre l'information disponible pour aider les départements à dresser le bilan de leurs programmes, il fait de l'animation avec les données du système. En effet, le directeur des études fait une tournée des départements pour commenter avec chacun les données qui les touchent et ouvrir ainsi des chantiers sur ce qui semble problématique. La Commission reconnaît que le système d'information et l'utilisation qui en est faite par le Collège représentent des points forts de l'application de sa PIEP.

### **Le déroulement du processus d'évaluation**

Le processus d'évaluation suivi est conforme aux modalités prévues. En effet, les responsabilités d'encadrement du processus ont été assumées en suivant les dispositions de la politique. Il en est de même de la réalisation des travaux d'évaluation, de la participation des professeurs et de la diffusion du rapport.

Le processus d'évaluation était sous la responsabilité de l'adjoint au Service du développement pédagogique, conformément à ce que prévoit la politique. Le comité d'évaluation, constitué selon les règles de la politique<sup>4</sup>, était responsable de la préparation du devis et des instruments de collecte des données, de la collecte des données, de la production des documents de travail et de la rédaction du rapport. L'engagement des enseignantes du département a été tel qu'elles ont joué de fait un rôle de comité élargi. Le rapport d'évaluation contient toute l'information spécifiée dans la politique. Il a été diffusé comme prévu. Le boycott s'est surtout fait ressentir par l'absence des professeurs des disciplines contributives et de la formation générale (un professeur était invité) aux rencontres officielles. Leurs commentaires personnels ont cependant été recueillis. De plus, les membres de la Commission des études ont reçu les documents même si les réunions de cette entité étaient boycottées.

Les quelques modifications prévues à la politique visent à la simplifier et à l'adapter aux besoins et à la pratique d'évaluation. C'est en particulier le cas du chapitre portant sur

---

4. Il comprenait, outre l'adjoint, la coordonnatrice du Département de techniques de diététique, une enseignante de ce département et une élève du programme.

« Les opérations relatives à l'évaluation des programmes » qui devrait être revu. Un guide succinct de mise en œuvre d'une évaluation de programme sera annexé à la politique.

\* \* \*

En résumé, la Commission estime que la démarche d'évaluation a été conforme à la politique du Collège. Le choix du programme évalué découle des déclencheurs énumérés dans la PIEP, le système d'information a été utilisé comme le précise la politique et le processus d'évaluation s'est déroulé, pour l'essentiel, comme prévu, en dépit du contexte de boycott qui a cependant affecté la collaboration des professeurs des disciplines contributives et de la formation générale ainsi que la contribution de la Commission des études. La politique prévoit que cette dernière est informée de tous les projets d'évaluation de programmes d'études et qu'elle donne son avis sur la cohérence des pratiques d'évaluation avec la politique.

## **L'efficacité**

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

### **Le devis d'évaluation**

Le devis est très explicite sur les enjeux de l'évaluation. En effet, il décrit le contexte et les buts de l'évaluation. Les questions d'évaluation découlent des enjeux et les principaux critères d'évaluation retenus, la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme, permettent de porter un jugement sur la plupart des aspects de la mise en œuvre soumis à l'évaluation. D'autres critères, les méthodes pédagogiques, l'encadrement des élèves et les ressources, ont été ajoutés pour couvrir l'ensemble de la mise en œuvre du programme, à l'exception de sa gestion. Les explications du Collège pour exclure de l'évaluation la gestion du programme sont satisfaisantes (gestion exemplaire du programme par le département). Cependant, le devis ne fait pas état de la formation générale, une composante essentielle de tout programme d'études. À l'avenir, le Collège devrait inclure la formation générale dans toutes ses évaluations de programmes d'études.

La Commission a remarqué que la présentation des questions, des critères et des chapitres du rapport, telle qu'elle apparaît dans le rapport d'autoévaluation de l'application de la PIEP, pourrait avantageusement être reprise dans les prochains devis. Cette présentation sous forme de tableau est très claire et synthétique. Elle donne une idée précise du contenu de l'évaluation du programme d'études.

### **La collecte des données perceptuelles**

Dans l'ensemble, les instruments de collecte des données perceptuelles, en particulier les questionnaires préparés pour recueillir l'opinion des élèves et des diplômés, sont pertinents même si le Collège a pris les moyens minimaux pour en assurer la validité. La plupart des questions sont claires mais les choix de réponse (échelle à cinq choix qui invite à privilégier le choix central) ne sont pas recommandés dans ce type de questionnaires. De plus, certains aspects de la mise en œuvre ne sont pas couverts, en particulier le stage et le

séminaire d'intégration, en dépit du fait que l'une des questions centrales de l'évaluation portait sur le degré de réponse des finissants aux besoins du marché du travail. Les élèves n'avaient pas suivi ces activités d'apprentissage lorsqu'ils ont répondu au questionnaire; par contre, les diplômés auraient pu donner leur point de vue. Il aurait été d'ailleurs préférable d'interroger les élèves au dernier trimestre de leurs études.

Les questionnaires destinés aux employeurs et aux superviseurs de stage contiennent plusieurs questions ouvertes qui rendent plus complexe l'analyse. Aucun questionnaire ni schéma d'entrevue n'ont été préparés pour recueillir le point de vue des enseignants. La préparation des instruments de collecte des données et leur validation ont été confiées à une enseignante du programme. Elle a su faire preuve d'initiative, en particulier pour rejoindre les diplômés et les convaincre de collaborer. Toutefois, l'ampleur de la tâche était considérable pour une seule personne. Afin d'éviter de refaire tout ce travail à chaque évaluation, la Commission *suggère* au Collège d'assurer un meilleur soutien technique au comité d'évaluation pour la conception et la validation des instruments de collecte de données, notamment en préparant des questionnaires types qui pourraient être adaptés au contexte de chaque évaluation de programme.

## **La réalisation de l'évaluation**

### *Les données*

Parmi les données recueillies, celles qui sont en lien avec les enjeux de l'évaluation, en particulier celles relatives à la pertinence, à la cohérence et à des aspects de l'efficacité, sont suffisantes pour bien décrire la situation, poser un diagnostic et proposer, le cas échéant, des ajustements à la mise en œuvre du programme. Par contre, les données qui réfèrent aux méthodes pédagogiques, aux ressources, et à l'application de la PIEA sont partielles sinon lacunaires. Elles ne peuvent alimenter une analyse poussée.

Ainsi, il est intéressant de souligner la qualité des données reliées aux préalables locaux (cohérence) et celles recueillies au sujet de la pertinence du programme. Il est dommage que certains faits majeurs et des conclusions tirées de l'évaluation de la formation générale n'aient pas été intégrées, surtout que le rapport insiste sur des besoins exprimés par les employeurs (maîtrise de la langue, importance de certaines habiletés générales) qui interpellent cette composante de la formation. Si les données du chapitre portant sur l'efficacité sont pertinentes, le comité d'évaluation aurait pu les analyser en tenant compte de certaines caractéristiques des élèves; de plus, l'examen du cheminement scolaire des élèves pourrait s'enrichir de leurs résultats à l'épreuve uniforme de français.

Il y a très peu d'information sur les méthodes pédagogiques, thème qui a à peine été abordé avec les élèves et les diplômés. De plus, les professeurs n'ont pas été interrogés sur leur pratique pédagogique et tout indique que cela n'a même pas été abordé lors des réunions du comité ou du département. La visite a cependant permis de constater que les mesures d'encadrement des enseignantes du département auraient mérité d'être décrites davantage dans le rapport. Toutes les élèves de première année sont rencontrées individuellement et celles qui éprouvent des difficultés sont l'objet d'une attention soutenue. De façon générale, les enseignantes ont peu insisté sur leur profil de formation, leur pratique pédagogique et leurs besoins de perfectionnement. Ainsi, on ne fait pas de lien entre les champs de compétence des enseignantes et les nouveaux besoins du marché du travail, ceux qui vont bientôt réorienter les objectifs du programme. Enfin, il n'y a aucune donnée sur les instruments d'évaluation des apprentissages. Toutefois, le rapport accorde une attention particulière à l'examen de la conformité des plans de cours à la PIEA.

### *L'analyse et les conclusions*

De façon générale, lorsque les données sont pertinentes et assez exhaustives, l'analyse qui en découle est approfondie. Par exemple, l'analyse de la pertinence a permis de conclure que l'on doit faire plus de place, dans le plan de formation, à l'utilisation de l'informatique, au contrôle de la salubrité et à l'application des normes, ainsi qu'à la gestion des ressources humaines. De plus, l'analyse de cohérence a permis d'identifier quelques lacunes de la séquence de cours, notamment la place et le degré d'adaptation au programme de certains cours des disciplines contributives (psychologie et techniques administratives). Par contre, là où les données sont incomplètes, l'analyse est faible, voire inexistante. C'est le cas en ce qui concerne les méthodes pédagogiques et les activités de perfectionnement suivies. Ces lacunes paraissent toutefois moins problématiques que l'absence d'analyse des instruments d'évaluation, en dépit du fait que le rapport soulève la problématique des standards. L'analyse d'un échantillon d'instruments d'évaluation, par exemple, d'un cours par trimestre ou d'un cours par bloc de cours, aurait sans doute permis de vérifier si le standard est trop élevé dans certains cas. Il aurait été plus facile d'apporter au besoin les ajustements requis. En conséquence, la Commission invite le Collège à procéder à l'analyse des instruments d'évaluation des apprentissages pour répondre aux questions soulevées sur les standards dans le rapport d'autoévaluation. C'est également une façon de vérifier si les instruments d'évaluation des apprentissages permettent d'attester l'atteinte des objectifs des cours et du programme.

### ***Les actions envisagées***

La plupart des actions envisagées sont pertinentes, en particulier celles qui découlent de données complètes sur lesquelles reposent une analyse approfondie et des conclusions fondées. Ainsi, l'examen par le Collège de la pertinence de son programme lui permet de déterminer des ajustements locaux de la mise en œuvre : mettre davantage l'accent sur l'informatique, la gestion du personnel et l'application des normes et règles de salubrité. La cohérence du plan de formation devrait également être renforcée par une meilleure intégration des disciplines Psychologie et Techniques administratives. Enfin, la réussite des cours au premier trimestre et la persévérance des nouveaux inscrits au collégial devraient faire l'objet d'une attention particulière. Les mesures d'aide propres au programme, le tutorat et les rencontres individuelles avec les élèves de première année, devraient permettre d'améliorer la persévérance des élèves dans le programme et, en conséquence, le taux de diplomation.

Somme toute, la démarche d'évaluation rattachée aux enjeux centraux est adéquate (donnée, analyse, conclusions et actions envisagées). Par contre, les autres aspects couverts, ceux qui ne réfèrent pas directement aux enjeux, ont été évalués de façon plutôt rudimentaire. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège d'évaluer en profondeur tous les aspects couverts par les critères retenus lorsqu'il procède à l'évaluation périodique d'un programme d'études.

### **Le suivi de l'évaluation**

Au moment de la visite, le Collège a déposé une ébauche de plan d'action qui reprenait les actions envisagées dans le rapport d'autoévaluation du programme. Il indiquait dans son rapport qu'il avait l'habitude d'attendre le rapport de la Commission avant de mettre la dernière main au plan d'action. Par ailleurs, certaines mesures relevant du département sont déjà en place ou en voie de réalisation, en particulier celles qui concernent l'encadrement des élèves de première année. D'autres actions, celles qui visent une meilleure intégration de certains cours des disciplines contributives (Psychologie et Techniques administratives) ou l'amélioration de la persévérance des nouveaux inscrits au collégial (cohorte A), vont nécessiter la collaboration d'enseignants rattachés à d'autres départements. Le comité de programme devrait être sollicité pour la réalisation de ces actions.

Après la visite, le Collège a préparé un plan d'action conformément à ce que prévoit sa politique en matière de suivi de l'évaluation. Il a été transmis à la Commission au mois de juin 2000. Afin d'assurer la réalisation du plan d'action, le Collège a déchargé une enseignante d'une partie de sa tâche et a affecté une personne du Service du développement pédagogique au soutien des enseignantes du département. La Commission invite le Collège à s'assurer que les évaluations de programmes aboutissent à un véritable plan d'action identifiant notamment les priorités, la répartition des responsabilités et l'échéancier.

\* \* \*

En résumé, le Collège a procédé à une évaluation périodique en identifiant des enjeux précis liés à la pertinence, à la cohérence et à l'efficacité du programme. L'évaluation faite à l'aide de ces critères est adéquate et susceptible de générer des retombées intéressantes. Toutefois, il a couvert de façon minimale les autres aspects de la mise en œuvre du programme, en particulier les méthodes pédagogiques, les ressources et l'application de la PIEA. La Commission considère que, dans l'ensemble, l'application de la politique du Collège a été efficace. De façon générale, il a évalué selon les règles de l'art tout ce qui se rattachait directement aux enjeux de l'évaluation négligeant ce qui s'en écartait. À l'avenir, il devrait mieux soutenir le travail du comité d'évaluation en matière de cueillette des données et creuser à fond tous les aspects de la mise en œuvre couverts par les critères retenus pour une évaluation.

## **Conclusion**

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège Montmorency de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Techniques de diététique*, a été conforme et efficace.

Sur le plan de la conformité, le choix du programme évalué découle des déclencheurs énumérés dans la politique, le système d'information a été utilisé comme le précise la politique et le processus d'évaluation s'est déroulé, pour l'essentiel, comme prévu, en dépit du contexte de boycott. La Commission tient à souligner la pertinence du système d'information mis sur pied par le Collège et l'animation qui est faite auprès des départements pour en renforcer l'utilisation.

Sur le plan de l'efficacité, le Collège a procédé à une évaluation périodique en identifiant des enjeux précis liés à la pertinence, à la cohérence et à l'efficacité du programme. De plus, il a couvert de façon minimale quelques aspects importants de la mise en œuvre du programme, en particulier les méthodes pédagogiques, les ressources et l'application de la PIEA. Il n'a pas abordé la gestion du programme. De façon générale, il a évalué selon les règles de l'art tout ce qui se rattachait directement aux enjeux de l'évaluation, négligeant ce qui s'en écartait. Afin d'améliorer l'efficacité de l'application de sa politique, la Commission a formulé deux suggestions au Collège : assurer un meilleur soutien technique au comité d'évaluation pour la conception et la validation des instruments de collecte de données; évaluer en profondeur tous les aspects couverts par les critères retenus lorsqu'il procède à une évaluation périodique d'un programme d'études.

## **Les suites de l'évaluation**

En répondant, en date du 19 janvier 2001, à la version préliminaire de ce rapport, le Collège Montmorency fait savoir que l'évaluation de la Commission lui apparaît juste et que le rapport recueille l'adhésion des divers intervenants du Collège. Aucune modification du texte n'est suggérée.

Le Collège signale par ailleurs que le plan d'action se développe comme prévu et que les travaux vont bon train. Pour les évaluations de programmes à venir, un modèle standard est en train d'être développé pour tenir compte de la composante de formation générale.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer